



REPUBLIQUE FRANCAISE
**MAIRIE DE
RIVIERE SUR TARN**

9 Place de la Maison des Activités
Route de Fontaneilles
12640 RIVIERE SUR TARN
Tel : 05 65 59 80 74
Fax : 05 65 59 80 75
E-mail: contact@rivieresurtarn.fr
Site internet : www.rivieresurtarn.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 14 Avril 2022
à 18 H 30

Etaient présents : MM. FORIR Christian, POURQUIE Bernard, MABILDE Martine, CARRAT Christophe, MAURY Bernard, PORTALIER Pierrette, GRITTI Françoise, MORIN Marie-Noëlle, MALIRAT Anaïs, GABRIAC Christiane, SALSON Patrick, SEVERAC Colette

Excusés : M. BADAROUX Frédéric

Pouvoirs : M. VAISSETTE Alain à Mme MALIRAT Anaïs, M. PORTALIER David à Mme PORTALIER Pierrette

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

1/ Vote du Compte Administratif du Budget Principal et du Budget Annexe Lotissement

Il est rappelé que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget. Il permet de comparer les prévisions budgétaires et les réalisations constituées par le total des mandats de paiement et des titres de recettes émis durant l'exercice civil, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, prolongé par la « journée complémentaire » jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement.

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement :

	Prévu (BP +DM)	Réalisé
Recettes	1 727 673,43 €	1 676 203,66 €
Dépenses	1 727 673,43 €	792 836,03 €
Excédent de clôture =		883 367,63 €

Section d'Investissement :

	Prévu (BP +DM)	Réalisé	Reste à réaliser
Recettes	1 466 673,43 €	749 479,21 €	+ 158 096,00 €
Dépenses	1 466 673,43 €	989 873,26 €	- 187 466,00 €
Besoin de financement		- 240 394,05 €	- 29 370,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION :

EXCEDENT au 31/12/2021	883 367,63 €
Affectation au compte 1068 en investissement	- 269 764,05 €
Affectation à la section de Fonctionnement (Ligne 002)	613 603,58 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES VERGERS DU MOURET »

Section d'Exploitation :

	Prévu (BP +DM)	Réalisé
Recettes	650 358,57 €	597 200,27 €
Dépenses	650 358,57 €	393 280,58 €
	Excédent de clôture =	203 219,69 €

Section d'Investissement :

	Prévu (BP +DM)	Réalisé
Recettes	581 000,30 €	391 768,58 €
Dépenses	581 000,30 €	576 600,00 €
	Besoin de financement =	- 184 831,42 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION :

EXCEDENT au 31/12/2021	203 219,69 €
Affectation au compte 1068 en investissement	0,00 €
Affectation à la section de Fonctionnement (Ligne 002)	203 219,69 €

Adopté à l'unanimité pour chacun des budgets.

2/ Vote du Compte de Gestion du Budget Principal et du Budget Annexe Lotissement

Considérant la conformité des écritures avec le Compte Administratif 2021, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celle relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité pour chacun des budgets.

3/ Vote du Budget Principal 2022

Monsieur le Maire rappelle les chiffres des diverses rubriques du budget principal 2022 (consultables en Mairie).

Le budget 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 396 000 €, soit 296 000 € de plus que le budget 2021. Ce budget tient compte de l'ensemble des opérations d'équipement débattues tout au long de l'année 2021 :

- 1 604 000 € sont inscrits à la section de fonctionnement (1 676 000 € en 2021) soit 4,29% de moins par rapport à 2021

- 1 792 000 € sont affectés à la section d'investissement (1 424 000 € en 2021) soit 25,84% de plus par rapport à 2021.

Les frais de fonctionnement ont été revus à la baisse sur la plupart des imputations comptables afin de donner la priorité aux investissements.

Adopté à l'unanimité.

4/ Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le taux communal 2021 des taxes foncières et propose de les conserver à l'identique pour 2022.

TAXE FONCIERE BATI : 37,78 %

TAXE FONCIERE NON BATI : 82,73 %

Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 20 H 30

Le Maire,
Christian FORIR

